



RPI Fulleren-Mertzen-Strueth- St Ulrich

Compte-rendu du conseil d'école du 9 novembre 2017

Le conseil débute à 19h30.

Présents :

- Monsieur Murer (Président du SIS et Maire de St-Ulrich), Monsieur Fehr (vice-président du SIS), Monsieur Mathieu (Maire de Strueth), Monsieur Winger (Maire de Mertzen) et Monsieur Clory (Maire de Fulleren) ainsi que les délégués des communes
- Mesdames Bilger, Fehr, Gaillard (représentants des parents)
- Mesdames Ott et Wiest, Muller (enseignantes)
- Monsieur Klein (enseignant)
- Madame Gantner (Périscolaire)

Excusés :

- Madame l'Inspectrice de la circonscription d'Altkirch
- Mmes Huntziger et Barbosa, enseignantes
- Monsieur Chevrier, enseignant remplaçant
- Mesdames Basilio et Schwartzentruber (ATSEM)
- Les enseignants du RASED
- Madame Hauptmann (religion)
- Mesdames Schleiffer et Philipp (représentantes des parents)
- Madame Ramstein (AVS)

1) Accueil des membres et approbation du compte-rendu du conseil d'école du 16 juin 2017.

Messieurs les Maires souhaitent la bienvenue à Mme Muller et la félicite pour sa nouvelle prise de fonction. Ils accueillent également les nouvelles collègues. Les nouveaux délégués des parents sont félicités pour leur élection.

Le compte-rendu du Conseil d'école du 16 juin 2017 est approuvé par le conseil d'école à l'unanimité.

2) Présentation du nouveau conseil d'école : élections, composition, fonctionnement, attribution

a) Résultats des élections des parents d'élèves au conseil d'école :

Il y a eu 73 votants sur 124 électeurs soit 58.87 % de participation. Comme une seule liste était proposée, tous les membres de la liste (4 titulaires et 1 suppléante) ont été élus : BILGER Isabelle, FEHR Bénédicte, GAILLARD Stéphanie, PHILIPP Marie-Hélène, SCHLEIFFER Audrey.

b) Composition :

La directrice fait le listing réglementaire de tous les membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- **la directrice d'école**, présidente ;
- **le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal** ; dans le cas d'un R.P.I., les collectivités intéressées désignent leurs représentants au conseil d'école ;
- **les enseignants** de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les maîtres complétant un service à mi-temps ou une décharge de service ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- **les représentants des parents d'élèves** en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Education. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents ;
- **l'Inspecteur de l'Education Nationale** de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- **les personnels du réseau d'aides spécialisées** non mentionnés précédemment ainsi que **les médecins** chargés du contrôle médical scolaire, **les infirmières scolaires, les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles**. En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et de culture régionales, **les personnes chargées d'activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.**

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la réglementation, il avait été demandé aux Maires de désigner 2 de leurs représentants qui seront membres de droit au conseil d'école. Il s'agit de M. Murer (Maire de St-Ulrich et président du SIS) et de M. Fehr (conseiller municipal de Mertzen et vice-président du SIS). Néanmoins afin de ne pas exclure les autres représentants des municipalités, il avait été proposé au conseil d'école d'inviter systématiquement les maires et les représentants des communes qui ne seraient pas désignés. Cependant, ceux-ci ne jouiront pas du droit de vote.

c) Les attributions du conseil d'école :

La Directrice d'école rappelle et répertorie les différentes attributions du conseil d'école grâce à un document projeté à tous les membres présents du conseil d'école.

Le Conseil d'école est :

- une instance de décision : établit son fonctionnement, vote le règlement intérieur de l'école, peut organiser un projet d'organisation de la semaine scolaire, adopte le projet d'école, etc.
- Un organe consultatif : donne son avis sur le fonctionnement de l'école
- Un organe d'information : concernant les activités périscolaires, la protection et la sécurité des enfants, etc.

d) Le fonctionnement :

Le conseil d'école est élu pour un an et se réunit de manière ordinaire une fois par trimestre. Il peut également se réunir de manière extraordinaire à la demande de la directrice, du Maire ou de la moitié de ses membres. La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont faites par les membres du conseil d'école notamment les représentants des Maires et les parents élus. Un compte-rendu sera systématiquement rédigé et adressé à tous les membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des parents d'élèves.

3) Règlement intérieur de l'école

- a) Lecture du règlement intérieur.
- b) Modification : Une modification est proposée concernant le port des bijoux à l'école maternelle, en particulier les colliers et les bracelets, et plus précisément concernant les élèves de petite et moyenne section pour des raisons de sécurité : « Afin d'éviter pertes, vols, accidents ou dégradations, les objets suivants sont interdits aussi bien à l'école (que dans le car) : **colliers et bracelets (en PS/MS par mesure de sécurité)** et objets de valeur, mp3 et autre objet électronique, argent (s'il s'agit de collectes, souscriptions ou tombolas l'argent doit être dans une enveloppe ou un porte-monnaie avec son nom) ainsi que cutters, couteaux et chewing-gums. »
- c) Vote : Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

4) Effectifs, répartition

Année scolaire 2017/2018 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	14 => 13 (au 6/11/17)	15	8	13	11	8 => 9 (au 9/11/17)	8

Classe de PS-MS (Mmes Wiest et Barbosa) : 23 élèves

Classe de GS/CP (Mme Ott) : 23 élèves

Classe de CE1/CE2 (M Klein) : 24 élèves

Classe de CM1/CM2 (Mmes Muller et Huntziger) : 17 élèves

TOTAL : **87 élèves** (38+49)

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018 seront transmis au prochain conseil d'école.

5) Présentation des TAP

Les TAP se déroulent les lundis et vendredis de 15h15 à 16h15 à Fulleren et de 15h25 à 16h25 à Strueth.

MARDI	VENDREDI
<u>Maternelle:</u> Contes et bricolages (avec Mme Hauptmann)	<u>Maternelle:</u> De l'art pas si bêtes ! (avec Mme Hauptmann et Mme Barbosa)
<u>Elémentaire:</u> Echecs (avec M Klein)	<u>Elémentaire:</u> Origami (avec M Klein) Culture exotique (avec Madame Yvon)

M. Fehr prend la parole.

Il présente les 2 nouveaux animateurs : Michelle Yvon et Mélanie Barbosa

Les TAP ont du succès car il y a un taux de fréquentation avoisinant les 70%.

Les TAP continueront au second semestre.

6) Sécurité au sein de l'école

Le PPMS Risques majeurs a été mis à jour pour l'année 2017-2018. Trois exercices incendie sont obligatoires et prévus dans l'année : le premier a été réalisé avant les vacances de la Toussaint (26 septembre). Le bilan est positif. L'alarme incendie a été très bien perçue depuis toutes les salles de classe. Seul un élève a fait demi-tour pour chercher ses lunettes en classe. Un nouveau PPMS attentat-intrusion a été rédigé depuis cette rentrée, et celui lié aux risques majeurs a été mis à jour. Trois exercices attentat-intrusion sont obligatoires et prévus dans l'année : le premier a été également réalisé avant les vacances de la Toussaint (le 3 octobre). Le bilan est plutôt positif, néanmoins la corne de brume utilisée pour signaler le danger n'est pas entendue depuis les salles de classe en maternelle, il va donc falloir mettre un autre système d'alarme en place (une corne de brume de supporter). De plus, l'enseignante de PS/MS demande à la mairie d'ajouter un film occultant sur la porte de secours qui donne sous le préau, cela permettrait d'être totalement à l'abris. Ces travaux seront faits dès que possible. Pour ces deux premiers exercices, les élèves ainsi que les enseignants ont été prévenus. Cela a permis de rappeler les règles et les comportements à adopter.

M. Clory propose l'intervention des pompiers dans le cadre des exercices incendie.

7) Le mot des Maires: travaux réalisés, RPI élargi

M. Murer prend la parole :

- Projet d'élargissement du RPI :

La dernière réunion a eu lieu le 3 octobre en Mairie d'Hindlingen.

Toutes les communes étaient présentes. Les débats étaient très constructifs.

Une décision a été prise : réaliser un diagnostic de l'existant (questionnaire à remplir et à renvoyer à Mme l'inspectrice).

La prochaine réunion est prévue le 5 décembre 2017.

- Les travaux de restructuration de la Mairie progressent normalement (déménagement courant du mois de janvier).

M. Mathieu prend la parole :

- Des travaux sont envisagés dans la commune : réfection d'un pont, dégager une parcelle communale pour du constructif.
- Des travaux ont été réalisés à l'école maternelle : film plastique posé, isolation, placard installé dans la classe des PS-MS, l'électricité est fonctionnelle.
Dans la classe des GS-CP, un WC sera isolé.

M. Clory prend la parole :

- Travaux concernant la commune : les travaux de voirie se poursuivent, les éclairages publics passeront en LED.
- Des travaux sont prévus : rénovation du couloir, faux plafond, électricité, nouvelles portes dans les classes.

M. Winingger prend la parole :

- Les communes recevront la fibre en 2018.
- Les travaux dans le presbytère permettront d'accueillir deux familles.
- Travaux de réhabilitation de la mairie.

8) Bilan OCCE

La classe de voile a été équilibrée grâce à la subvention du SIS.

Les photos de classe ont fait largement augmenter le bilan.

La kermesse n'a pas rapporté beaucoup d'argent ; la météo n'étant pas bonne.

Deux actions ont actuellement lieu : la vente de calendriers et la vente de chocolats.

Les parents délégués proposent de démarrer la vente de chocolats plus tôt l'année prochaine afin que cela soit plus rentable.

9) Projet d'école

Madame La Directrice rappelle les objectifs du projet d'école et présente les changements apportés :

- **Objectif n°1 : les TUIC au service des apprentissages**

Développement de l'utilisation des TUIC (acquisition de logiciels informatiques, finalisation de différents projets sous forme numérique, ...) et échanges de pratiques entre enseignants afin de faire progresser les élèves au B2i (progression, organisation de projets intégrant les TUIC) et de faire évoluer la pédagogie des classes.

- **Objectif n°2 : développer l'enrichissement culturel de l'élève**

Introduction d'une trace de pratique culturelle (cahier ou autre) qui suivra l'élève durant sa scolarité.

Découverte des différentes formes d'expressions culturelles (visite d'expositions, opération « école et cinéma », visualisation de spectacles, de concerts).

Ouverture culturelle en langue allemande : participation au festival Augenblick

Objectif n°3 : favoriser la démarche expérimentale

Organisation de défis en sciences (avec d'autres classes de même niveau) ou en mathématiques (notamment pour la liaison CM-6^{ème} : épreuves Maths sans Frontière

Un nouvel objectif a été ajouté pour cette année scolaire : l'APER. Projet de parcours vélo en maternelle, valider l'APER en fin de Cycle 3 (cyclisme, piéton, passager en voiture).

10) Informations sur les activités spécifiques de l'école

Voici les activités qui ont eu lieu ou qui sont prévues pour les mois à venir :

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Du 9 au 15: semaine du goût A Fulleren : travail autour des courges et de la pomme. Des parents ont aidé et montré leurs savoirs. A Strueth : travail autour des carottes. 11: spectacle à Beaucourt (CE1/CE2, CM1/CM2) 19: Cross des écoles (CM1/CM2)	9: Commémoration du 11 nov À Strueth (CE1/CE2, CM1/CM2) 15: Festival du film en allemand (CE1/CE2, CM1/CM2) 27 : Marathon de l'orthographe (CM1/CM2)	Rencontre Badminton (CM1/CM2) 6 : Fête de la Saint Nicolas à l'école maternelle. Une maman confectionnera tous les Manalas. 14: Spectacle de Noël avec Anthony le Magicien	30 : Spectacle à Beaucourt (PS/MS, GS/CP)	2: Concert à Beaucourt 8: Maths sans frontières Carnaval (à la maternelle, les costumes seront confectionnés en classe).

11) Points divers :

- Il y a une nouvelle AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) dans l'école : il s'agit d'Océane Ramstein qui suit deux élèves en élémentaire.
- Il y a une nouvelle intervenante en religion : il s'agit de Véronique Hauptmann qui vient le lundi en élémentaire et le jeudi en classe de CP.
- Une formation dans le bus pour savoir comment réagir en cas d'urgence a été proposée par Mme Basilio Paula. Tout le conseil y est très favorable et La Directrice pense organiser cela en partenariat avec la gendarmerie et le transporteur GAST.
- Le conseil école/collège aura lieu le 20 novembre, Madame La Directrice y participera.
- A Strueth, une réunion a eu lieu au sujet du bus et des places de parking : suppression de 2 places sur le parking en bas, nouvelles réglementations concernant le stationnement. Un mot sera transmis aux parents pour expliquer ces changements, via le cahier de correspondance des élèves.

Les parents délégués prennent la parole :

- Les parents seront sollicités pour le prochain conseil d'école (élargissement du RPI, Périscolaire, rythmes scolaires)
- A Fulleren, les parents se questionnent sur le sens de circulation autour de l'école et sur la sécurité (pas de trottoirs ni de passages piétons). Le maire explique qu'un passage piéton sera mis en place face à l'arrêt de bus. Un mot sera transmis dans ce sens-là, prochainement via le cahier de correspondance des élèves par La Directrice de l'école.

Le conseil se termine vers 22h, Madame la Directrice remercie les membres présents.
Le 2^{ème} conseil d'école est fixé au mardi 20 mars 2017, à 19h30.

La Directrice de l'école,
Suzel MULLER



La secrétaire de séance
Vanessa OTT

